

PROCÈS VERBAL
Séance du 30 janvier 2023

Le 30 janvier 2023, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert JACQUET, deuxième adjoint, pour la maire empêchée.

Présents : AUDOUIN Danielle, BARRÉ-IDIER Bernadette, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, FRANCHETEAU Virginie, HENRY Isabelle, HUNAUT Frédéric, JACQUET Hubert, LEGRAND DE COSTER Vanessa, PILLENIERE Annabelle, TROQUIER Nathalie,

Absent excusé : TROQUIER Hervé

Secrétaire de séance : BARRÉ-IDIER Bernadette

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal en date du 12 décembre 2022.

Mise à jour du tableau du conseil municipal

2023-01-01

Vu le courrier de Monsieur Raineau Erick en date du 21 décembre 2022 portant démission de son mandat d'adjoint au maire et de conseiller municipal,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 29 décembre 2022 acceptant la démission de Monsieur Raineau Erick,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-1 relatif à l'ordre du tableau du Conseil municipal,

Considérant le tableau en date du 25 mai 2020, portant installation du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de constater la modification suivante au tableau du Conseil municipal de Le Tablier :

Effectif légal du conseil municipal : 12

CAFÉ-ÉPICERIE : installation d'une centrale photovoltaïque, demande de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) auprès de la Préfecture, campagne 2023

2023-01-02

Monsieur Hubert Jacquet explique qu'afin de réduire les coûts de fonctionnement du café-épicerie, la commune a fait le choix d'installer une centrale photovoltaïque pour l'autoconsommation.

L'État a ouvert la campagne d'appel à projets 2023 pour l'attribution de la DETR/DSIL avec pour cette année des taux d'interventions plafonds pouvant aller jusqu'à 80% sur les projets de transition énergétique.

Afin d'envisager les travaux, le plan de financement se présente ainsi :

Plan de financement prévisionnel – installation d'une centrale photovoltaïque

Dépenses d'investissement	Montants HT	Recettes d'investissement	Montants HT
Centrale photovoltaïque	17 000.00€	Etat - Subvention DSIL (80%)	13 600.00€
		Autofinancement (20%)	3 400.00€
Total	17 000.00€	Total	17 000.00€

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide,

*de solliciter l'Etat pour le versement de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023 à hauteur de 80% du coût des travaux HT, soit 13 600.00€ au titre de la centrale photovoltaïque,

*le conseil municipal approuve le plan de financement présenté ci-dessus,

*le conseil municipal autorise l'adjoint délégué à signer tous les documents y afférents.

Aménagement du Centre-Bourg, construction d'un commerce café-épicerie, plan de financement, demande de subventions auprès de la Région Pays de la Loire, demande des Fonds de concours auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération

2023-01-03

Monsieur Hubert Jacquet explique que pour financer la construction du café-épicerie, la commune peut solliciter une aide auprès de la Région Pays de la Loire ainsi que mobiliser les Fonds de Concours de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Il rappelle que la construction du café-épicerie multiservices est prioritaire afin d'apporter un service de proximité à la population, d'autant qu'il n'existe aucun commerce de ce type sur la commune. De plus, ce commerce proposera un espace de co-working permettant ainsi aux habitants de bénéficier d'une meilleure connexion internet (fibre). Le commerce pourra également tirer parti d'une fréquentation importante de randonneurs/touristes venant se promener dans la vallée de l'Yon.

Afin de financer les travaux, Monsieur Hubert Jacquet présente le plan de financement ci-dessous :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CAFÉ-ÉPICERIE MULTISERVICES

DÉPENSES	Dépenses d'investissement	HT
	Travaux construction du café-épicerie multiservices	671 824€
	TOTAL DEPENSES HT	671 824€
RECETTES	DETR – Etat	171 288€
	Région, fonds Pays de la Loire investissement communal	50 000€
	Département, programme départemental logement et aménagement	110 080€
	Fonds de concours – La Roche-sur-Yon Agglomération	136 141€
	Autofinancement des travaux (30.22%)	204 315€
	TOTAL RECETTES	671 824€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- sollicite la Région Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Pays de La Loire Investissement Communal, une subvention de 50 000€

- sollicite La Roche-sur-Yon Agglomération dans le cadre des fonds de concours, la totalité des fonds de concours alloués à la commune soit 136 141€

- précise que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2023,

- autorise l'adjoint délégué à signer tous documents y afférents.

Révision du Loyer du logement locatif - 6, rue Boneteau au 1^{er} janvier 2023

2023-01-04

Monsieur Hubert Jacquet rappelle au conseil municipal que les loyers sont révisibles au premier janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Vu la convention n°85/3/05-1993/80.415/3/1432, vu la délibération 2022-01-03 du 24 janvier 2022 fixant le montant mensuel du loyer de la maison à 424.65€ et à 30.57€ pour le garage, soit un total de 455.22€.

Considérant que l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2022 publié par l'INSEE a augmenté de 3.60%.

Monsieur Hubert Jacquet propose de réévaluer le loyer mensuel de la maison à 439.94€ et à 31.67€ pour le garage, soit un total de 471.61€.

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité fixe le loyer mensuel de la maison à 439.94€ et le loyer du garage à 31.67€ soit un total de 471.61€, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023.

Révision du Loyer du logement locatif – 22 rue Principale au 1^{er} janvier 2023

2023-01-05

Monsieur Hubert Jacquet rappelle au conseil municipal que les loyers sont révisables au premier janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Vu la convention n°85/3/01-1990/80.415/1071, vu la délibération 2022-01-04 du 24 janvier 2022 fixant le montant mensuel du loyer de la maison à 381.44€ et à 30.57€ pour le garage, soit un total de 412.01€.

Considérant que l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2022 publié par l'INSEE a augmenté de 3.60%.

Monsieur Hubert Jacquet propose de réévaluer le loyer mensuel de la maison à 395.17€ et à 31.67€ pour le garage, soit un total de 426.84€.

Après examen et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité fixe le loyer mensuel de la maison à 395.17€ et le loyer du garage à 31.67€ soit un total de 426.84€, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023.

Foyer rural – remplacement du chauffe-eau électrique

2023-01-06

Monsieur Doussain Christian explique que suite à la constatation d'une fuite au niveau du ballon d'eau chaude du foyer rural, il a contacté en urgence l'entreprise Médard Tony.

L'entreprise a confirmé qu'il fallait changer le ballon d'eau chaude d'une capacité de 300 litres avant une fuite d'eau plus importante.

Monsieur Doussain Christian présente le devis de la société Tony MEDARD pour le remplacement du chauffe-eau électrique du foyer rural, d'un montant de 1 017.21€HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'adjoint délégué à signer le devis de la société Tony MEDARD pour le remplacement du chauffe-eau électrique du foyer rural, d'un montant de 1 017.21€HT.

Demande de subventions

2023-01-07

Monsieur Hubert Jacquet présente les différentes demandes de subventions.

Il présente les demandes de subventions 2023 des associations ANPCEN, village étoilé, le CAUE Vendée et l'ADMR Rives de l'Yon.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal,

-décide de demander les justificatifs des comptes de l'année 2022 auprès de l'ADMR,

-décide, à l'unanimité, de verser les montants des subventions suivants :

-ANPCEN, adhésion en tant que collectivité, soit 150€ au titre de l'année 2023

-CAUE Vendée, adhésion collectivité de moins de 3500 habitants, soit 40€ au titre de l'année 2023

Divers

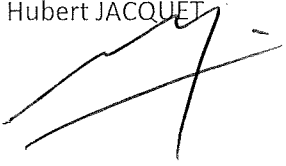
AFTAB : convention entre l'association des tourneurs sur bois et la commune : rajouter sur la convention la durée et la date de début de la convention.

FONDS VERT : l'Etat souhaite accélérer la transition écologique dans les territoires en finançant une partie des projets des communes. Le conseil municipal envisage de solliciter ces fonds pour l'aménagement du jardin/verger/théâtre de verdure/cheminement doux autour du café-épicerie.

La séance est levée à 21h40.

Pour La Maire Empêchée,

Hubert JACQUET



La Secrétaire de séance,

Bernadette BARRÉ-IDIER

